

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 novembre 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 21      Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 7 novembre 2025 s'est réuni le lundi 17 novembre 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à CARDOIT Patrick, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

-----  
**K.12**

**Saison culturelle Théâtre Comœdia 25-26**

Dans le cadre de son projet artistique et culturel, Le Comœdia - Théâtre Municipal de Marmande fait appel à plusieurs compagnies et/ou artistes pour :

- Diffuser des œuvres artistiques dans le cadre de sa saison 2025/2026,
- Mener des actions de médiation en lien avec sa programmation en direction de tous les publics et renforcer l'éducation culturelle par des actions artistiques avec les différents services de la ville et les établissements scolaires,
- Favoriser la présence artistique dans la ville et mener un travail d'accompagnement de la relation artiste / public sur un long terme en accueillant des artistes/compagnies en résidence de territoire,
- Soutenir la création artistique,
- Rendre attractif le spectacle vivant au plus grand nombre,
- Tisser des liens entre les générations.

Chaque spectacle fera l'objet d'un contrat signé avec la production ou la compagnie concernée (société ou association). Chaque contrat et avenant afférant précisera les modalités financières et techniques, les conditions d'accueil et le personnel nécessaire à la préparation et au déroulement du spectacle.

La programmation est prévue telle que décrite ci-dessous (sous réserve de modifications éventuelles) :

| Nom du spectacle                         | Genre                         | Producteur                                   | Adresse                                                            |
|------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Parler Pointu                            | Théâtre                       | Compagnie Studio 21                          | 29 boulevard Jean Jaurès –<br>93 400 Saint-Ouen-Sur-Seine,         |
| Malis, la vieille femme et la joie       | Théâtre,<br>Marionnettes      | Compagnie l'Aurore                           | Mairie<br>33190 La Réole                                           |
| Chopin, l'âme slave du piano             | Musique<br>Classique          | Orchestre des<br>Symphonistes<br>d'Aquitaine | Maison des associations<br>18 boulevard Fourcade<br>47200 Marmande |
| Monte Christo                            | Théâtre                       | Compagnie La Volige                          | Chez Mme Pied – 7,<br>Grand' Rue – 79340<br>VASLES                 |
| Imagori                                  | Musique et danse              | Compagnie Chriki'Z                           | BP80574, 17000 La Rochelle                                         |
| Du ballet à la comédie musicale          | Musique classique             | Orchestre des<br>Symphonistes<br>d'Aquitaine | Maison des associations<br>18 boulevard Fourcade<br>47200 Marmande |
| Daran                                    | Musique                       | Feul*Factory                                 | 15 rue du chapitre – 37 270<br>Montlouis-Sur-Loire                 |
| Bonne espérance                          | Marionnettes                  | Compagnie du Liquidambar                     | 28 rue Saint-Joseph 33400<br>Talence                               |
| L'art de ne pas dire                     | Seul en scène                 | Agoram Productions<br>– GM2T                 | 24 Grande Rue – 89 390<br>Perrigny-sur-Armançon                    |
| Näss, les gens                           | Danse                         | Le Phare CCN                                 | 30 rue des briquetiers 76600<br>Le Havre                           |
| Ose acte(s) citoyen                      | Théâtre                       | Compagnie Humaine                            | 14 rue Eulalie Bonnal47110<br>Ste Livrade sur Lot                  |
| Nom de code : Maricheweu                 | Théâtre                       | Compagnie Hecho<br>en casa                   | 21 rue Albert Le Barillier -<br>64600 ANGLET                       |
| El infinito y un amor                    | Musique                       | Tierra Dentro                                | 25 rue Pierre Brossolette<br>31400 Toulouse                        |
| Volatile ombré                           | Ombres et<br>musique          | Compagnie La rotule                          | Mas de Nuc 46260 Concots                                           |
| Violon nomade, des Balkans à l'Argentine | Musique classique             | Orchestre des<br>Symphonistes<br>d'Aquitaine | Maison des associations<br>18 boulevard Fourcade<br>47200 Marmande |
| Immortels                                | Théâtre immersif              | Compagnie Adesso<br>e sempre                 | 120 rue Adrien Proby –<br>34090 Montpellier                        |
| Track                                    | Théâtre d'objets<br>connectés | Compagnie La boîte<br>à sel                  | 9 rue de Condé – Bureau 3<br>– 33 000 Bordeaux,                    |

Cette liste de spectacle pourra être modifiée suivant les disponibilités des compagnies, de leurs tournées ou en cas d'annulation de leurs prestations.

Certains de ces spectacles ont déjà fait l'objet d'une décision portant uniquement sur la contractualisation de leurs diffusions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la saison culturelle du Comoedia – Théâtre Municipal de Marmande, la Ville peut bénéficier de l'octroi de subventions et de participations financières des partenaires institutionnels, notamment de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Département du Lot-et-Garonne, du Rectorat de Bordeaux, de la DSDEN Lot-et-Garonne (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), de l'OARA (Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine)

Dans le cadre de la saison culturelle, des actions de médiations sont prévues sous la forme d'ateliers, d'actions de sensibilisation, de résidences territoriales artistiques et culturelles, de projets d'Education Artistique et Culturelle soutenus par les différents partenaires cités précédemment.

Dans le cadre de la saison culturelle, le Comoedia – Théâtre Municipal de Marmande pourra être mis à disposition des compagnies pour des résidences de travail et/ou de création. Ces mises à disposition feront l'objet de conventions.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Décide</b>   | de signer des contrats de cession, des contrats de prestation ou des conventions, ainsi que les avenants nécessaires, avec chaque entité administrative responsable des compagnies et/ou artistes programmés,                                                                               |
| <b>Décide</b>   | de signer des contrats de prestation ou des conventions, ainsi que les avenants nécessaires, avec chaque entité administrative responsable des compagnies et/ou artistes intervenant pour des actions de médiation,                                                                         |
| <b>Décide</b>   | de signer des conventions, ainsi que les avenants nécessaires, avec chaque entité administrative responsable des compagnies et/ou artistes en résidence de travail et/ou de création au Théâtre Comoedia,                                                                                   |
| <b>Précise</b>  | que les dépenses relatives à cette saison et ses actions seront prélevées sur les enveloppes correspondantes sur le budget annexe du Théâtre Comoedia,                                                                                                                                      |
| <b>Précise</b>  | que toutes les recettes relatives à cette saison (spectacles, subventions, médiation, aides à la diffusion) seront fléchées sur le budget annexe du Théâtre Comoedia,                                                                                                                       |
| <b>Autorise</b> | Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces manifestations et à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels (Département, Région, Etat), les subventions attribuables à cette saison (diffusion, médiation, création). |

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27  
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Marmande le 17 novembre 2025

Le Secrétaire de séance  
 Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande  
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 20.11.2025  
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 20.11.2025.

Le Secrétaire de séance  
 Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande  
 Joël HOCQUELET

